

FICHE 3 - DES SERVICES ADAPTES AUX PRATIQUANTS ET AUX STRUCTURES

La Fédération Française de Voile propose, tant pour les pratiquants que pour ses structures, un certain nombre d'outils et de dispositifs adaptés à chaque type de pratique et notamment,

- [Le Site Fédéral](#)
- [Faire de la Voile](#)
- [L'Espace Voile Légère](#)
-

1 - POUR LES PRATIQUANTS

1.1 - VOILE A L'ECOLE - MON CARNET DE BORD

Ce document permet aux instances fédérales de recenser l'activité voile lorsqu'elle est organisée dans le cadre d'un établissement scolaire, par une association nautique locale et/ou un établissement affilié à la FFVoile.

Destiné aux élèves des établissements primaires, secondaires et universitaires pratiquant la voile, il se présente sous la forme d'une carte en quadrichromie. Il permet de valider le niveau de pratique par support et d'inciter à pratiquer dans les clubs fédéraux.

Cette carte est annuelle.

Les cartes "Voile à l'école - mon carnet de bord" sont à acheter auprès de votre ligue régionale.

1.2 - LE LIVRET DE CERTIFICATION DE NIVEAUX FFVOILE

C'est l'outil officiel de validation des niveaux et expériences. Il certifie de vrais niveaux d'autonomie. Les pratiquants peuvent s'en prévaloir pour accéder à des formes de pratique dans et en dehors des clubs FFVoile, et s'engager à terme dans un parcours de formation à l'encadrement bénévole ou professionnel.

Il permet également d'attester de l'expérience acquise par le pratiquant. C'est un outil au service des activités organisées par le club :

- Organiser les pratiques au sein du club.
- Impliquer les jeunes dans le club.
- Accéder aux formations fédérales.

Il est délivré gratuitement avec les commandes de passeports voile. Il est aussi disponible gratuitement sur commande du club pour ses licenciés jeunes.



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

1.3 - LE CALENDRIER FEDERAL ET LES RESULTATS

Elément clé de la politique sportive de la FFVoile, le calendrier et la publication des résultats demeurent les outils indispensables mis à la disposition de nos licenciés pour vivre leurs pratiques sportives voile. Pour accéder au calendrier cliquer [ici](#) et aux résultats : [ici](#)

1.4 - LES CLASSEMENTS NATIONAUX ET REGIONAUX INDIVIDUELS FEDERAUX

La FFVoile offre à ses licenciés, l'accès aux Classements Nationaux et Régionaux Individuels toutes pratiques : « la voile, toute la voile ». Plus d'information cliquer [ici](#)

La FFVoile offre aussi à ses licenciés et aux Classes des Classements Nationaux Individuels : pour y accéder : cliquer [ici](#)

2 - POUR LES CLUBS

2.1 - DES LABELS FEDERAUX DE QUALITE

SIX DOMAINES DE DEVELOPPEMENT

La FFVoile peut décerner à ses clubs une reconnaissance officielle (label) lorsque la qualité des activités proposées est contrôlée.

Chacune des activités doit respecter un cahier des charges concernant : l'accueil, l'encadrement, le respect de la politique fédérale, le matériel, la pédagogie, la sécurité. Le document de référence est l'accord AFNOR N° ACX 50-839 (référentiel et grilles d'audit). Disponible sur demande auprès du département Développement.

Le règlement des labels de la FFVoile fixe les règles d'attribution de ces labels et/ou reconnaissance. Pour les obtenir, le club doit remplir un bilan d'activité annuel et effectuer une demande sur Internet (Département Développement) durant la période d'ouverture des Labels (octobre). La FFVoile ou la ligue (en cas d'instruction régionalisée) étudie la demande en tenant compte des critères et des rapports d'audits du club.

2.1.1 - L'ENSEIGNEMENT DE LA VOILE LEGERE : LE LABEL "ÉCOLE FRANÇAISE DE VOILE"

Reconnu et contrôlé, ce label est attribué à des structures qui développent obligatoirement une des activités suivantes: les stages vacances et/ou les séances clubs.

- **Stages vacances** : accueil de tous les publics le plus souvent en cours collectifs pendant les vacances sur une période de quatre à cinq jours dans le but de les initier ou de les perfectionner.
- **Séances club** : accueil d'un public local ou de proximité sur une durée plus étalée que les stages vacances pour l'initier ou le perfectionner à la voile dans le but de l'intégrer à l'Ecole de Sport ou de pratiquer la voile loisir dans le club et d'autres activités d'enseignement.

D'autres activités peuvent aussi être reconnues dans ce label :

- **Voile à l'école** : accueil des publics scolaires dans le cadre primaire, secondaire et universitaire.
- **Activités jeunes enfants** : accueil des jeunes enfants de 4 à 8 ans avec une pédagogie et des contenus adaptés.
- **Cours particuliers** : activités proposées à des individuels (ou petits groupes) permettant un apprentissage ou un perfectionnement accéléré.
- **Séjour Jeune en internat.**
- **Balade à la voile.**

2.1.2 -L'INITIATION A LA REGATE POUR LES JEUNES : LE LABEL "ÉCOLE DE SPORT"

Ce label est attribué à des structures qui développent une activité d'initiation à la régates en voile légère pour des jeunes âgés de 7 à 14 ans.

2.1.3 - LA COMPÉTITION : LE LABEL « ECOLE DE COMPETITION »

Ce label est attribué aux structures qui ont une pratique sportive régulière alternant entraînement et participation aux compétitions régionales voir nationales pour des publics à partir de 10 ans.

2.1.4 - LE LOISIR : LE LABEL « CLUB SPORT LOISIR »

Le label est attribué à des structures qui proposent au moins 2 prestations parmi les suivantes : les pratiques libres en site surveillé, la mise à disposition et la location de matériel nautique, des programmes adaptés (seniors), l'animation et les services du club à l'année, les sections d'entraînement/ régates pour les adolescents et adultes débutants, les séances « découverte plaisance », la préparation aux permis bateaux.

2.1.5 - L'ANIMATION : LE LABEL « POINT LOCATION FFVOILE »

Le label est attribué à des structures qui proposent des services de location, associés à une assistance technique et des cours particuliers dispensés par des moniteurs diplômés.

Ce label est soumis à une cotisation annuelle d'un montant de 350€.

2.1.6 -TEST 2017 L'ENSEIGNEMENT DE L'HABITABLE : LE LABEL "ÉCOLE FRANÇAISE DE CROISIERE"

Ce label est attribué à des structures qui développent une activité d'enseignement sur bateaux habitables

Ce label est attribué à des structures qui disposent de cadres habilités Coach Plaisance FFVoile pour assurer des prestations de coaching plaisance embarquées sur habitable.

Ce label est soumis à une cotisation annuelle d'un montant de 150€.

2.2 – LA DISTINCTION « CLUB FFVOILE COMPETITION »

Par cette Distinction la FFVoile valorise les Clubs dont les membres sont tournés vers la pratique compétitive décrite dans l'Univers du Sport de Compétition : Des passionnés de compétition qui défendent les couleurs de leur Club, de leur Classe et de leur pratique. (plus d'information cliquer [ici](#))

3 – DES OUTILS AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DES CLUBS

3.1 - LES CHAMPIONNATS DE France DES CLUBS

Le Championnat de France des Clubs décerne un titre de Champion de France pour chaque pratique en Voile Légère : Dériveur, Quillard de Sport, Multicoque de Sport, Voile Radio-Commandée, Windsurf et pour l'Habitable décerne un titre pour la pratique Habitable. Il représente un classement combiné entre un Classement National « Elite » et un Classement National « Promotion ». Pour en savoir plus, cliquer [ici](#)

3.2 – CŒUR DE METIER

LE CALENDRIER FEDERAL ET LES RESULTATS

Le calendrier fédéral permet aux clubs d'officialiser les épreuves organisées dans la saison sportive et d'en faire la communication au travers du site fédéral. Il précise le niveau sportif des compétitions et définit une tendance de participation (origine des coureurs) sans restriction.

Pour accéder à la procédure, cliquer [ici](#).

Pour accéder au calendrier, cliquer [ici](#).

Pour accéder aux résultats des épreuves, cliquer [ici](#)

3.3 - LES CENTRES DE FORMATION FFVOILE

Pour aider les clubs habilités centres de formation, la FFVoile propose différents outils :

- **Le livret de formation et de certification de l'Assistant Moniteur de Voile** : destiné aux stagiaires qui préparent le diplôme d'assistant moniteur de voile (rémunéré).
- **Le livret de formation et de certification du moniteur de voile** : destiné aux stagiaires qui préparent le diplôme de moniteur de voile (bénévole).
- **Le livret de formation et de certification pour le diplôme de l'entraîneur FFVoile** : destiné aux stagiaires qui préparent le diplôme d'Entraîneur FFVoile.
- **La mallette du formateur FFVoile** : destinée aux formateurs FFVoile, elle regroupe de nombreux outils pratiques pour la mise en œuvre des formations.

L'ensemble de ces productions sont vendues aux ligues sur la boutique clubs
(<http://boutiqueclubs.ffvoile.fr>)

3.4 - UNE BOUTIQUE A CONNAITRE <http://boutiqueclubs.ffvoile.fr>

La boutique FFVoile est une boutique au service des clubs qui propose des produits cofinancés (un partenaire finance une partie du produit), des produits en tarif négocié (le fournisseur propose un tarif spécial pour les clubs labellisés de la FFVoile), des produits pédagogiques créés par la FFVoile.

Les produits proposés sont variés :

- **Des outils pédagogiques** (manuel « enseigner la voile », DVD « enseigner la voile », planchette entraîneur...)
- **Du matériel technique** (voiles de catamaran, gréement et voiles de planche, voiles d'optimist...)
- **Du matériel pour l'encadrement** (VHF, couteaux, gilet moniteur, tee shirt...)
- **Des produits/matériel à destination des pratiquants** (gilet, goodies, combinaisons...)
- **Du petit matériel de club** (produit désinfectant, bout,...)

Les produits sont accessibles aux structures en fonction des labels obtenus.

Une seule adresse pour passer commande : <http://boutiqueclubs.ffvoile.fr>

L'accès se fait avec le code et mot de passe du compte principal permettant d'accéder à l'espace de gestion.

3.5 - QUELQUES OUTILS JURIDIQUES

Rappel des principales dispositions législatives

→ Code du sport

L'ensemble des textes législatifs et réglementaires relatifs au sport ont, depuis 2006, été codifiés dans le Code du Sport qui devient la donc la source de référence en la matière au niveau juridique.

<http://www.legifrance.gouv.fr/>

→ Le droit associatif

Loi du 1 juillet 1901 relative au contrat d'association

<http://www.legifrance.gouv.fr/texteconsolide/AAEBG.htm>

Décret du 16 août 1901 pris en application de la loi du 1 juillet 1901

L'ensemble des règlements fédéraux sont disponibles sur le site Internet de la FFVoile

<http://www.ffvoile.fr> (rubrique réglementation)

Pour aller plus loin : Guide du dirigeant

Vous pouvez consulter le GUIDE DU DIRIGEANT, sur une clé USB prévue à cet effet, et qui reprend l'ensemble des textes de référence applicables à l'activité sportive voile, et dont un exemplaire a été expédié gratuitement à chaque association et établissement affilié à la FFVoile.

http://www.ffvoile.net/ffv/web/ffvoile/reglementation/guide_dirigeant_T1.asp

Le service licences de la FFVoile est à votre disposition pour tous renseignements supplémentaires. N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante : licences@ffvoile.fr
